



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'OZON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
LUNDI 30 MARS 2026**

Nombre de conseillers : 30  
- Présent(e)s : 28  
- Pouvoirs : 2  
- Excusé(e)s : /  
- Absent(e)s non excusé(e)s : /

L'an deux mil vingt-six, le 30 mars, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon, dûment convoqué le 20 mars 2026, s'est réuni en session ordinaire à 19h00 à la Salle des Pachottes à Simandres, sous la présidence de Madame Josiane RANN, Doyenne de l'Assemblée communautaire.  
Secrétaire : M. Alexis GAILLARDIN

Présent(e)s : Mmes et MM, Nicolas VARIGNY, Laurent BICARD, Pascal CREPIEUX, Lauredana JACQUET (Chaponnay), Christelle REMY, Jean François AYMAD, Christian GAMET, Laura LARANJEIRA BERNARD (Communay), Alexandre DESCOLLONGES, Sandra BULLION (Marennes), Arnaud DELEU, Geneviève GLEYNAT, Alexis GAILLARDIN, Blandine BOST, Mathieu DUSSERT-BRESSON, Noémie PROST-PICAZO, Franck SLAWINSKI (St Symphorien d'Ozon), Mireille BONNEFOY, Josiane RANN, Christophe TEZENAS DU MONTCEL (Sérézin du Rhône), Michel BOULUD, Nathalie PANSIOT (Simandres), Mattia SCOTTI, Anis BOUAINE, Marie-Thérèse CHARRE CHAZAL, Catherine DESCHANEL, Thierry DESCHANEL, Xavier POCHON (Ternay)

Pouvoirs : Mme Evelyne GAUTHIER (Chaponnay) a donné pouvoir à Mme Lauredana JACQUET (Chaponnay)  
Mme Sophie BIBOLLET-JUSTE (Communay) a donné pouvoir à M. Christian GAMET (Communay)

Excusé : /

Absent(e)s non excusé(e)s : /

**N°2026-37-5.1  
30/03/2026**

**Election du Président de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon**

**La doyenne des membres présents du Conseil, Madame Josiane RANN, rappelle à l'assemblée que :**

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-10, L.2121-12, L.2122-7, L.2122-8, L.5211-1, L.5211-2, L.5211-6, L.5211-9, L.5211-10, L.5211-11, L.5211-40-2 ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°69-2025-10-10-00003 du 10 octobre 2025 relatif à la composition du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon ;

**Vu** le Procès-verbal de l'élection de la Présidente annexé à la présente délibération ;

**Vu** les résultats du scrutin ;

**Le conseil communautaire :**

- **PROCLAME** Madame Mireille BONNEFOY, Présidente de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon et la déclare installée.

Télétransmise en Préfecture le - 2 AVR. 2026

Affichée le

Certifiée exécutoire le - 2 AVR. 2026

Pour extrait conforme au registre,

Mireille BONNEFOY

Présidente

